

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES  
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

**du 13 décembre 2022**

Lors de sa séance du 13 décembre 2022 qui s'est tenue de 9h30 à 12h30, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des équipements électriques et électroniques (EEE) relevant des catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 8 pour le ménager et des catégories 1, 2, 4, 5 et 6 pour le professionnel telles que mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur le plan mentionné ci-après, présenté et soumis pour avis par ecosystem, l'avis suivant :

- **Avis du Comité sur le Plan de prévention des déchets Outre-Mer d'ecosystem visé au VII de l'article L.541-10 du code de l'environnement**

**A l'unanimité**, les membres du Comité participants ou représentés et ayant droit de vote ont émis un vote favorable sur le Plan de prévention des déchets Outre-Mer présenté par ecosystem